

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**

**N°DCM-2024-018**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

Pôle communication

Création d'un emploi permanent  
Cadre d'emplois des rédacteurs  
35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mars 2024

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAJ représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Mme BAS-DESFARGES rappelle aux conseillers municipaux qu'un poste de « chargé de communication et mission commerces » avait été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2009, sur la base d'un emploi aidé de type chargé de mission développement du commerce et de l'artisanat, lié aux fonds FISAC ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**DECIDE** la création d'un poste de chargé de communication du cadre d'emplois des rédacteurs, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2024,

**PRECISE** que ce poste sera pourvu par voie de mutation ou, à défaut, par voie contractuelle,

... / ...

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture  
Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.